



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU VOLVESTRE**

**Séance du 28 juin 2018**

L'an deux mille dix-huit et le vingt-huit juin  
à 20 heures 30, la Communauté de Communes du Volvestre s'est réunie  
sous la présidence de Monsieur Denis TURREL,  
au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation régulière du 21 juin 2018

Délibération N°04 06 18	Création d'un budget annexe vente d'énergie
----------------------------	---

**Etaient présents** : AUDOUBERT Michel, BAGGIO Thierry (remplaçant de AUDOUBERT René), BARBERO Michel, BERET Marie-José (remplaçante de SENECLAUZE Christian), BAROUSSE Stéphane, BEDEL Philippe, BENARFA Ali, BROS Bernard, BRUN Karine, CARRASCO José, COSTES Alexandra, DEDIEU-CASTIES Françoise, DEJEAN Daniel, DEJEAN Henri, DUPONT Michèle, FERRAGE Pierre, FORGET Éric, GALY Maurice, GILAMA Chantal, GREGOIRE Anne-Marie, GRYCZA Daniel, LABORDE Amédée (remplaçant de GAY Jean-Louis), LEFEBVRE Patrick, LIBRET-LAUTARD Madeleine, MAILHOL Béatrice, MASSARUTTO Patrick, MAURY Robert (remplaçant de DEVIC henri), MESBAH-LOURDE Pascale, MICHEL Robert, RACCA Jean-Pierre, RIAND Sandrine, SALAT Éric, SEGUELA Jean-Louis, SUZANNE Colette, TURREL Denis, VIEL Pierre, VIGNES Michel

**Pouvoirs** : CAZARRE Max (pouvoir donné à BAROUSSE Stéphane), CESAR Jean-Claude (pouvoir donné à AUDOUBERT Michel), DANES Richard (pouvoir donné à FORGET Éric), DELSOUC Marc (pouvoir donné à GRYCZA Daniel), FEUILLERAC Jean-Paul (pouvoir donné à RIAND Sandrine), LEMASLE Patrick (pouvoir donné à DEJEAN Henri), MEDALE GIAMARCHI Claire (pouvoir donné à MAILHOL Béatrice), VEZAT-BARONIA Maryse (pouvoir donné à BARBERO Michel)

**Etaient Excusés** : BERNARD Marie-Christine, BIBES-PORCHER Ghislaine, BOUVIER Claude, CARRERE Gérard, COT Jean, DELAVERGNE Evelyne, FAUSTINI Marie-Claire, HALIOUA Jean-Louis, ISRAEL Pierre, LEBLANC Daniel, NAYA Anne-Marie, TEMPESTA Marie-Caroline,

**Secrétaire de séance** : SALAT Éric

**OBJET : Création d'un budget annexe vente d'énergie**

Monsieur le Président rappelle que des panneaux photovoltaïques seront installés sur le bâtiment de la déchetterie de Carbone dans le cadre de sa réhabilitation. L'énergie fournie par cet équipement sera vendue.

Ceci nécessite la création d'un budget annexe « Vente d'énergie », régi par l'instruction M4, faisant apparaître un équilibre entre, d'une part, l'ensemble des charges du service, y compris les amortissements techniques des immobilisations et, d'autre part, l'ensemble des produits et recettes des services.

Cette opération est soumise à la Taxe sur la Valeur Ajoutée (TVA), en application de l'article 260 A du Code Général des Impôts. L'article 201 quinquies de ce même Code précise que les établissements publics de coopération intercommunale qui veulent opter pour leur assujettissement à la TVA au titre de ces opérations, doivent prendre une délibération.

Vu l'avis favorable du bureau en date du 21 juin 2018,

Entendu l'exposé du Président,

**Après délibération, le Conseil Communautaire décide à l'unanimité :**

- D'approuver la création du budget annexe « Vente d'énergie » ;
- D'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à notifier la présente décision à Monsieur le Préfet de la Haute-Garonne et au comptable public de la Communauté de Communes du Volvestre.

Pour copie conforme,  
Adopté à l'unanimité

Le Président,

Denis TURREL

A blue ink signature of Denis Turrel is written over a circular official stamp. The stamp contains the text "COMMUNAUTÉ de COMMUNES du VOLVESTRE" around the perimeter and "le Président" in the center.

Délibération publiée,  
transmise au Représentant  
de l'Etat et certifiée exécutoire  
à compter du 11/07/2018